

Voisinage commun ou nouvelle ligne de front ? Le carrefour de la Moldavie



Dov Lynch

Avril 2005

Programme de recherche Russie/CEI

L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901). Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité des auteurs.

Programme de recherche Russie/CEI
©Ifri, 2005 - www.ifri.org
Institut français des relations internationales
27 rue de la Procession - 75740 Paris Cedex 15 - France
Tél. : 33 (0)1 40 61 60 00 – Fax : 33 (0)1 40 61 60 60

« Russie.Cei.Visions » est une collection électronique consacrée à la Russie et aux pays de la CEI (Biélorussie, Ukraine, Moldavie, Arménie, Géorgie, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Ouzbékistan, Turkménistan, Tadjikistan et Kirghizstan). Rédigés dans un format court par des experts reconnus, ces papiers *policy oriented* abordent aussi bien les questions stratégiques, politiques qu'économiques.

Cette collection respecte les normes de qualité de l'Ifri (suivi éditorial et relectures anonymes).

Si vous souhaitez être informé des parutions par courrier électronique, vous pouvez vous abonner à l'adresse suivante : info.russie.cei@ifri.org

Résumé

En 2005, le dialogue stratégique entre l'UE et la Russie connaît des difficultés. Les événements récents ont montré l'importance croissante du nouveau voisinage commun (qui comprend l'Ukraine, la Moldavie, la Biélorussie et le Caucase du Sud) qui est devenu une nouvelle ligne de front entre l'UE élargie et la Russie. Cet article examine l'état du « partenariat stratégique » UE-Russie avant d'aborder la question de la politique européenne de voisinage (PEV). L'exemple de Moldavie se situe à la croisée de chemins entre les intérêts divergents de l'UE et de la Russie. En conclusion, cet article formule des propositions pour la politique de l'UE à l'égard de la Moldavie et du partenariat avec la Russie.

Voisinage commun ou nouvelle ligne de front ?

Le carrefour de la Moldavie

Entre la décision de la Cour suprême d'Ukraine d'annulation des résultats du deuxième tour des élections présidentielles (21 novembre) et le nouveau vote du 26 décembre, la « révolution orange » a marqué les derniers mois de 2004. La victoire de Viktor Iouchtchenko a symbolisé le « retour à l'Europe » d'un grand pays de l'Est, décidé à rejoindre aussi rapidement que possible l'OTAN et l'Union européenne (UE). Sur un plan élargi, la révolution orange a révélé l'importance politique du nouveau voisinage commun entre l'UE et la Fédération de Russie, son partenaire stratégique. Cet espace de voisinage qui comprend à l'Est l'Ukraine, la Moldavie et la Biélorussie, mais aussi les pays du Caucase du Sud, est devenu la question centrale des relations entre l'UE et la Russie. L'importance de la région est incontestable dans la mesure où s'y heurtent les intérêts stratégiques des deux parties, et leurs perceptions croisées comme acteurs régionaux. Les relations politiques entre l'UE et la Russie à propos de leur voisinage commun influent non seulement sur cette région mais aussi sur l'ensemble de leur « partenariat stratégique » lancé en 1999.

Sans provoquer le roulement de tambours des événements en Ukraine, la Moldavie représente une autre question clé. L'UE et la Russie ont des intérêts considérables dans cette zone. Dans la perspective de l'élargissement de 2007 (Bulgarie et, en particulier, Roumanie), l'Union a reconnu son intérêt à renforcer la stabilité en Moldavie, en cherchant un règlement définitif du conflit opposant les autorités centrales de la Moldavie et la région sécessionniste de Transnistrie. De son côté, la Russie a joué le rôle de principal médiateur dans ce conflit depuis le déploiement d'une opération de maintien de la paix sous sa direction en 1992. D'une manière générale, le gouvernement russe entend développer des relations « amicales » avec les autorités moldaves afin d'éviter l'arrivée au pouvoir à Chisinau d'un gouvernement anti-russe. En termes stratégiques, la politique russe à l'égard de la Moldavie a été également guidée par la volonté de maintenir une présence militaire dans cette région, considérée comme un avant-poste à proximité des Balkans et sur les flancs de l'Ukraine.

Pendant la révolution orange, deux autres événements liés au voisinage commun et à la Moldavie ont eu lieu. Le premier a été en réalité un « non-événement ». Au sommet UE-Russie (La Haye, 25 novembre), Moscou et Bruxelles ne sont pas parvenues à un accord sur le contenu des quatre « espaces communs » censés fonder leurs relations. Le deuxième,

un véritable événement celui-ci, a été la publication du *Plan d'Action UE/Moldavie* le 9 décembre 2004 qui donne corps à la politique de voisinage de l'UE à l'égard de la Moldavie¹. Cet échec et ce succès révèlent l'importance de l'interaction entre l'UE et la Russie dans le nouveau voisinage désormais partagé. L'une des raisons de l'échec d'un accord à La Haye réside dans une divergence de fond sur la nature de la coopération dans ce voisinage commun. Resté à la périphérie des intérêts de l'UE tout au long des années 1990, mais considéré par la Russie comme une « zone d'intérêts vitaux », le voisinage commun est devenu une nouvelle ligne de front.

Les divergences entre la Russie et l'UE au sujet de la Moldavie et le voisinage commun sont réelles. Les événements de 2004 laissent présager l'émergence d'un nouvel ordre européen lié à la transformation de l'architecture de sécurité héritée de la guerre froide. L'OTAN est en passe de devenir une institution à vocation globale, à travers ses missions en Afghanistan et en Irak, et un engagement moins direct dans la sécurité européenne. L'Organisation de la Sécurité et de la Coopération en Europe (OSCE) connaît une crise profonde, qui conduit les Etats membres à s'interroger sur son utilité à long terme. En même temps, on assiste à l'émergence de l'UE comme acteur central de sécurité sur le continent. En termes plus stratégiques, l'élargissement de l'UE en 2004 s'est traduit par une convergence des identités « Europe » et « UE ». Ce mouvement suscite des inquiétudes pour une Russie qui se sent rejetée à la périphérie des évolutions essentielles en Europe. La Russie entretient des relations solides avec l'OTAN, mais celles-ci importent de moins en moins sur le continent européen. L'OSCE, quant à elle, est perçue par Moscou comme un instrument utilisé contre les intérêts russes. Plus profondément, le partenariat stratégique avec l'UE n'a pas encore produit de dividendes pour la Russie. Des relations spéciales comme celles que Moscou a développées avec l'OTAN n'ont pas été établies avec l'Union. Le croisement des intérêts russes et de l'UE en Moldavie s'inscrit dans ce contexte. En ce sens, la capacité de Moscou et de Bruxelles de trouver un terrain d'entente au sujet de ce petit pays revêt une importance capitale.

UE-Russie : un partenariat incontournable mais difficile

Deux raisons sont à l'origine de l'échec du sommet de La Haye destiné à trouver un accord sur les quatre espaces de coopération prévus à Saint-Pétersbourg (mai 2003). Premièrement, des divergences de vue sur la méthode de négociation sont rapidement apparues. La Russie cherchait un accord par espace là où une possibilité existait alors que

¹ *EU/Moldavie Action Plan*, Bruxelles, 9 décembre 2004, www.europa.eu.int/comm/world/enp/document_en.htm

l'EU, sous présidence néerlandaise, privilégiait une approche d'ensemble du « tout ou rien »². L'idée de l'UE était claire. Un accord englobant les quatre espaces lui permettrait de coordonner sa politique dans différents domaines et de relier les piliers, et ainsi d'utiliser les interactions pour promouvoir ses intérêts. Selon le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, Bernard Bot, l'UE cherchait un accord « d'équilibre »³. Pour le gouvernement russe, il s'agissait d'un accord là où c'était possible, même au risque de désagréger l'ensemble.

Plus profondément, les deux parties divergent sur le contenu des espaces. Par exemple, l'UE cherche à intégrer un dialogue permanent sur les questions de droits de l'homme à l'espace JAI (Justice et Affaires intérieures). La présidence hollandaise a notamment souligné l'importance du respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme international. De son côté, Moscou attire l'attention de l'UE sur la nécessité de protéger les droits des communautés russophones en Estonie et en Lettonie et demande de ne pas accorder l'asile politique aux Tchétchènes considérés par la Russie comme terroristes.

Les discussions sur l'espace de sécurité extérieure traduisent également de profondes divergences. Avec l'arrivée de Vladimir Poutine au pouvoir en 1999, Moscou a eu l'intention d'établir avec l'UE un partenariat dans le domaine de sécurité comparable à celui développé avec l'OTAN, en particulier, depuis 2002. Selon les Russes, cela impliquait la mise en œuvre d'une coopération étroite entre l'UE et la Russie sur une large série de questions de sécurité (Moyen-Orient, non-prolifération, Iran ou Balkans) ainsi que la création d'un cadre institutionnel adapté pour le dialogue politique.

Sans être opposée à une telle coopération, l'UE se concentrait davantage sur une coopération dans le voisinage commun abordant les questions concrètes de règlement des conflits en Moldavie et dans le Caucase du Sud. Mais le gouvernement russe était réticent à accepter de voir l'espace commun de sécurité extérieure se concentrer sur la zone du voisinage commun. Moscou a également veillé à éviter qu'un *droit de regard* sur cette région soit accordé à l'UE par la feuille de route. Au fond, la Russie n'a pas intérêt à voir l'UE s'engager davantage dans son voisinage immédiat dans la mesure où cet engagement représente un défi fondamental à l'influence et à la présence à long terme de la Russie. La Russie sera certainement d'autant plus réticente à accepter un droit de regard *si* celui-ci ne se double pas d'une relation globale de sécurité basée sur un pied d'égalité, ce qui n'est pas encore complètement accepté par l'UE dans son ensemble.

² Voir, par exemple, les conclusions du GAERC (General Affairs & External Relations Council), 2 novembre 2004 (13589/04 Presse 296) qui stipulent : « La présidence a noté que les quatre espaces faisaient partie d'un seul accord d'ensemble ».

³ Cité dans le rapport de l'Agence Europe (Bruxelles, 8 novembre 2004).

La politique européenne de voisinage (PEV)

Lancée en 2003, la PEV symbolise la naissance de l'UE en tant qu'acteur de la politique étrangère⁴. Avec l'élargissement de 2004, l'UE compte désormais de nouveaux états-membres qui ont des intérêts différents de ceux de membres plus anciens. Pendant une grande partie des années 1990, « la politique étrangère » de l'UE s'est heurtée au dilemme adhésion/non-adhésion. Si l'adhésion d'un Etat figurait sur l'agenda, l'UE mettait en œuvre une vraie politique à son égard ; dans le cas contraire, sa politique étrangère était quasi-inexistante. Cette situation est en train de changer.

Cette évolution est d'ailleurs étroitement imbriquée au développement d'une politique de sécurité de l'UE. La *Stratégie Européenne de Sécurité*, adoptée en décembre 2003, souligne la nécessité de construire à sa périphérie une ceinture des pays bien gouvernés.⁵ Le lien entre la PEV et la PESC est évident sur le plan conceptuel où les deux politiques s'interpénètrent. Sur un plan pratique, le fonctionnement du lien est moins évident dans la mesure où la PEV a été conçue et conduite, en dépit de l'opposition de plusieurs états-membres, essentiellement par la Commission européenne. Par conséquent, la « dimension PESC » de la PEV est moins développée qu'elle ne devrait l'être.

Il faut noter qu'initialement la PEV a aussi été proposée à la Russie. Cependant, elle a refusé la participation à la nouvelle politique sous prétexte que la Russie avait déjà « un partenariat stratégique » avec l'UE qui ne devait pas être dévalorisé. Moscou est surtout préoccupée par le degré d'ingérence de la PEV vis-à-vis des pays bénéficiaires. La PEV offre un droit d'évaluer – et donc de juger – les progrès d'un pays en termes de valeurs européennes communes. Depuis 1999, les autorités russes entendent empêcher un tel droit d'« intervention » dans leurs affaires intérieures. Jusqu'à présent, les jugements russes sur la PEV sont partagés. D'une part, Moscou est parfaitement consciente des faiblesses de cette politique. De l'autre, la révolution orange a démontré la force d'attraction que le « retour à l'Europe » représente pour un pays du voisinage commun, même s'il ne s'agit que d'une perspective vague et à long terme. Cette prise de conscience a renforcé la méfiance caractérisant la perception russe de la PEV, en particulier pour l'Ukraine et la Moldavie. En cas de succès, la PEV pourrait contribuer à la sortie définitive de ces anciennes républiques soviétiques de l'orbite russe. Le mouvement de fond vers l'UE et son modèle de

⁴ *Wider Europe – Neighbourhood: A New Framework for Relations with our Eastern and Southern Neighbours* (Commission Communication COM (2003), 104 final: Bruxelles, 11.3.2003). Sur la genèse et l'analyse du projet, voir Judy Batt et al. (eds.) « Partners and Neighbours: a CFSP for a Wider Europe », *Chaillot Paper*, n° 64, EU ISS, Paris, 2003.

⁵ *A Secure Europe in a Better World – The European Security Strategy* (approuvé par le Conseil européen : Bruxelles, 12 décembre, 2003), ue.eu.int/uedocs/cmsUpload/78367.pdf

développement suscite des inquiétudes profondes pour une Russie se considérant comme une puissance qui compte dans cette région mais menacée d'être reléguée dans « l'arrière-cour » de l'UE. Les enjeux pour la Russie sont élevés.

Les enjeux sont également élevés pour l'UE. Basée sur les concepts de « différenciation » et de « progressivité », la PEV offre le marché suivant aux pays voisins : intégration économique plus étroite contre respect des valeurs communes et efficacité des réformes. A travers la PEV, l'UE cherche à répondre aux questions inhérentes à sa volonté de devenir un acteur de politique étrangère. Comment peut-elle contribuer à la transformation des Etats voisins en zone de stabilité et de prospérité sans recourir à la motivation à l'adhésion ? En effet, au cours des années 90, la perspective d'adhésion a été son instrument de politique extérieure le plus efficace car il offrait la possibilité d'utiliser la conditionnalité. Celle-ci a été efficace parce que les pays candidats l'ont acceptée. Dans la mesure où aucune perspective d'élargissement n'est offerte, la question fondamentale est la suivante : l'UE peut-elle transformer ses voisins tout en les tenant à distance ?

Le carrefour moldave

Depuis 2002, l'UE a accentué son implication en termes politiques afin de faire progresser le règlement du conflit en Moldavie. Une large série de mesures a été prise dans le cadre de la PESC à la fois par la Commission et par le Conseil.

Premièrement, depuis décembre 2002, l'UE s'implique davantage dans les négociations entre Chisinau et Tiraspol en identifiant la dernière comme la principale source d'obstacles au règlement. Deuxièmement, en agissant de concert avec les Etats-Unis, l'UE a imposé des restrictions aux déplacements des leaders séparatistes (en février 2003 puis en août 2004). L'UE s'est également efforcée de désamorcer les tensions entre Chisinau et Tiraspol par le biais de Javier Solana et d'une équipe du Secrétariat du Conseil (août 2004). Par ailleurs, l'Union a conduit des négociations trilatérales avec l'Ukraine et la Moldavie pour renforcer la surveillance à la frontière entre la Transnistrie et l'Ukraine. A cet égard, l'UE pourrait participer à une future mission internationale de surveillance de la frontière.

Ces actions de l'UE ont entraîné une confrontation directe avec la Russie profondément impliquée en Moldavie depuis son intervention dans le conflit de Transnistrie en 1992. A côté de l'OSCE, la Russie a joué le rôle de principal médiateur dans le conflit. Depuis le début des années 90, la Russie a également des intérêts économiques en Moldavie. A l'époque soviétique, la Moldavie était un avant-poste stratégique pour les forces armées soviétiques, préparées à être projetées comme un fer de lance dans les Balkans en cas de guerre. Ces intérêts militaires russes pèsent moins aujourd'hui mais comptent encore

pour le ministère de la Défense, qui cherche à maintenir une présence militaire avancée limitée dans ce pays qui occupe une position stratégique. D'une manière générale, la Russie a l'intention d'approfondir des relations avec le gouvernement à Chisinau favorables aux intérêts russes tout en empêchant l'apparition de forces anti-russes. Le rôle prédominant de Moscou dans le processus de négociation a été un outil efficace pour servir ses intérêts. Cela est apparu particulièrement évident fin 2003 à la suite du « Mémoire Kozak » qui s'apparentait à une proposition unilatérale de régler le conflit en protégeant les intérêts russes et en transformant la Moldavie en une vague confédération.⁶ Le président moldave a rejeté cette proposition au dernier moment provoquant la consternation et la colère de Moscou. Soyons clair : le comportement russe en Moldavie n'est pas dicté par un syndrome néo-impérial. Au contraire, la Russie actuelle est post-impériale ; elle est guidée par la volonté d'apporter un soutien régional à ses intérêts et de nouer des relations conciliantes avec Chisinau, quels qu'en soient les dirigeants.

Actuellement, un consensus existe à Moscou sur la tentative de Dmitry Kozak, émissaire de V. Poutine, de contribuer à la signature d'un accord entre la Moldavie et la Transnistrie : elle est jugée efficace et sincère. D'autant plus que les dirigeants de la Transnistrie et le président moldave étaient prêts à signer cet accord. Du point de vue russe, l'Union européenne a rejeté l'initiative non pas en raison de ses points faibles, mais précisément parce qu'elle était *russe*. Mikhaïl Marguelov, membre du Conseil de Fédération de Russie, a été explicite dans ses accusations : « le président moldave, Vladimir Voronine, a rejeté le plan russe de règlement du conflit à la dernière minute sous la pression de l'UE ».⁷

Les divergences se sont progressivement accentuées. Le gouvernement russe a interprété les déclarations de l'Union européenne sur la nécessité d'une approche multilatérale comme une tentative d'assurer la prédominance de la voix européenne et d'affaiblir l'influence russe. En revanche, la Russie a marqué sa préférence pour des relations bilatérales avec la Moldavie et non pas trilatérales (avec l'UE et/ou les Etats-Unis), et encore moins multilatérales. Moscou a rejeté l'argument européen selon lequel la proposition de D. Kozak était trop imprécise pour être valable. A Moscou, le point de vue dominant est le suivant : un jeu à somme nulle pour l'influence est engagé dans l'espace post-soviétique. Il se traduit par l'accentuation de l'influence de l'UE au détriment de celle de la Russie. Le règlement du conflit en Transnistrie est ainsi vu par Moscou comme une petite partie dans un jeu d'ensemble.

Du point de vue de l'UE, le Mémoire Kozak soulevait suffisamment de difficultés pour se demander si le Kremlin envisageait sérieusement son succès. Le projet prévoyait

⁶ *Memorandum ob osnovnyh principah gosudarstvennoj struktury edinogo gosudarstva* [Mémoire sur les principes de base de l'organisation étatique de l'Etat unifié], document non publié, novembre 2003.

⁷ Voir l'interview sur le site *RosBalt.ru* (Saint-Petersbourg, 2 décembre 2003).

plusieurs pouvoirs partagés entre le centre et les entités fédérales : le plus sûr moyen de poursuivre le conflit. La Transnistrie se serait ainsi trouvée en position de pouvoir bloquer toute réforme sérieuse en Moldavie y compris les tentatives du pays d'approfondir sa coopération avec l'UE dans le cadre de la *Politique européenne de voisinage*.

Un an après ces événements, le 9 décembre 2004, la Commission a rendu publique sa proposition de Plan d'Action pour la Moldavie⁸. Dans son introduction sont définis les termes de référence pour le développement des relations plus étroites entre l'UE et la Moldavie dans le cadre d'un « partenariat stratégique » allant au-delà d'une simple coopération et impliquant « un niveau d'intégration économique important et un approfondissement de la coopération politique ». Ainsi, le document stipule : « L'un des objectifs clés de ce plan d'action sera la recherche d'une solution viable au conflit en Transnistrie ». De manière plus précise, le Plan comprend un chapitre sur la coopération en vue d'un règlement du conflit qui contient les promesses de l'UE de renforcer son engagement politique dans le processus de négociation et de subvenir aux besoins de la période post-conflit. A cela s'ajoute un engagement plus actif pour inciter la Russie à respecter ses obligations de retrait militaire et de plus grands efforts pour renforcer la surveillance à la frontière avec l'Ukraine. Le gouvernement de la Moldavie a saisi le plan d'action comme opportunité de nouer de nouvelles relations avec l'UE et, finalement, de progresser vers des relations contractualisées. Le gouvernement russe n'a pas réagi publiquement. Cependant, en raison de la révolution orange, le plan d'action avec la Moldavie ne peut être interprété par Moscou que comme un élément d'une tendance préoccupante, l'engagement croissant de l'UE dans la région.

Et après ?

Le conflit en Transnistrie est à la croisée des chemins d'une UE élargie, plus confiante et d'une Russie aigrie et sur la défensive. Depuis décembre 2003, les discussions sur le règlement n'ont pas progressé en partie à cause d'un comportement russe récalcitrant. Actuellement, le défi pour l'UE consiste à relancer des négociations sérieuses et à contribuer au règlement du conflit tout en trouvant un compromis avec la Russie. Comme l'UE l'a reconnu, le succès du Plan d'Action avec la Moldavie – et de l'aspiration européenne de la Moldavie – dépend du règlement de ce conflit. Les enjeux sont élevés.

Dans ces circonstances, les objectifs de l'UE devraient être doubles :

- a) *s'engager à nouveau dans le règlement du conflit de Transnistrie ;*

⁸ *EU/Moldavie Action Plan* (Bruxelles, 9 décembre 2004), http://www.europa.eu.int/comm/world/enp/document_en.htm

b) coopérer autant que possible avec la Russie parallèlement.

Sur le premier point, il est temps que l'UE envisage sérieusement la nomination d'un représentant spécial de l'UE (RSUE) pour la Moldavie et le règlement du conflit en Transnistrie. Ce RSUE créerait un point institutionnel de convergences pour la politique de l'UE. Rien n'oblige ce RSUE à suivre le modèle traditionnel ; il pourrait s'inspirer de celui pour le Caucase du Sud appuyé sur une structure administrative légère dont le coût est assumé par un Etat membre (ou des Etats membres). Le mandat du RSUE devrait inclure l'obligation de coopérer étroitement avec l'Ukraine et la Russie. En coopération avec les envoyés spéciaux russe et ukrainien, le RSUE devrait chercher un accord pour un règlement constitutionnel dont la plupart des éléments sont déjà acceptés. En outre, le mandat pourrait prévoir une mission visant à élaborer des options pour une implication européenne dans une mission civile de stabilisation post-conflit avec une participation substantielle de la Russie et de l'Ukraine. À moyen terme, l'UE devrait étudier les possibilités de démilitariser la zone de sécurité entre la Transnistrie et la Moldavie. L'objectif devrait être de créer les conditions pour réduire progressivement l'opération de maintien de la paix ainsi que différentes « forces de sécurité » de la République moldave de Transnistrie autoproclamée dans le but de parvenir à une zone démilitarisée. La possibilité pour l'UE de participer à une future mission civile de stabilisation post-conflit devrait être envisagée dans ce contexte.

Concernant le deuxième point, la politique de l'UE en Moldavie ne peut pas être séparée de sa politique envers la Russie. Actuellement, le « partenariat stratégique » entre l'UE et la Russie est en difficulté, notamment, dans le domaine de la politique de sécurité et de la coopération dans le voisinage commun. Alors que la politique de l'UE devient plus active en Moldavie, chaque initiative prise doit être jugée en fonction de la nécessité de créer un précédent positif pour une véritable coopération entre l'UE et la Russie dans le voisinage commun. Parmi les obligations : respecter l'honneur russe. A l'évidence, le contact permanent avec Moscou par l'intermédiaire du RSUE est essentiel. Plus profondément, l'UE devra chercher à coordonner sa politique avec la Russie sur trois questions :

- a) production d'une nouvelle proposition de règlement ;*
- b) élaboration des mesures de confiance pour la période post-conflit ;*
- c) réduction progressive de la présence militaire russe.*

Toutes ces questions exigeront un travail sérieux – et la recherche des compromis – pour parvenir à une coopération pratique.

Il est extrêmement important que l'UE et la Russie trouvent un terrain d'entente pour la coopération dans le voisinage commun. Une telle coopération sera l'un des fondements du nouvel ordre européen qui est en train de naître. En ce sens, les négociations en cours sur la forme et le contenu de « l'espace commun » de sécurité extérieure présentent une importance stratégique. Les tiraillements entre intérêts et compromis définiront les lignes de

la future coopération et des tensions en Europe. De toute évidence, des compromis sont nécessaires aussi bien du côté de l'UE que de celui de la Russie ; mais ils doivent intervenir dans un cadre dédié à la coopération. Parvenir à un compromis dans le cadre d'un jeu à somme nulle ne vaut tout simplement pas la chandelle.

Auteur

Dov Lynch est chargé de recherche à l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne où il s'occupe des relations UE-Russie, des questions de sécurité en Russie et dans l'ex-URSS ainsi que de la politique de l'UE à l'égard de cette région. Il est auteur de plusieurs publications sur ces sujets. Parmi ses travaux récents figurent « *La Russie face à l'Europe* » (Paris, UE ISS, 2003), « *Engaging Eurasia's Separatist States* » (Washington DC, USIP, 2004) ainsi que « *What Russia Sees* » (Cahiers de Chaillot, UE ISS, 2005).